

sexuels dans les manuels et les aides didactiques. Divers groupes intéressés ont publié tout un ensemble de judicieuses lignes directrices en vue d'extirper les stéréotypes de nos systèmes scolaires. Une réforme s'impose.

Sur une plus large échelle, on a réalisé un certain nombre d'études sur les effets des stéréotypes sexuels dans les médias. Par suite de l'élaboration de notre plan d'action national, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a mis sur pied en septembre 1979 un groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices favorisant l'élimination des stéréotypes sexuels dans les médias électroniques. Le groupe d'étude a tenu des réunions et reçu des mémoires d'un peu partout au Canada. Il devrait bientôt publier son rapport. Mon propre Ministère est à préparer les lignes directrices en vue d'éliminer tout stéréotype sexuel des différents modes de communication du gouvernement fédéral.

Le Canada préconise fortement l'inclusion dans la version préliminaire du programme d'action, du principe selon lequel les gouvernements devraient protéger les femmes contre les actes d'agression sexuelle et de violence physique. Nous prêtons aussi une oreille très attentive aux préoccupations exprimées au sujet de la santé et de la sécurité des femmes au travail.

Notre plan d'action signale la nécessité de moderniser les lois relatives au viol pour veiller à ce que les coupables soient passibles d'une peine plus sévère et à ce que les procès soient moins traumatisants pour les victimes. Nous essayons également de trouver des façons d'enrayer le harcèlement sexuel au travail qui inquiète de plus en plus les femmes et leurs employeurs.

La violence au foyer se retrouve malheureusement dans toutes les sociétés. Notre Conseil consultatif et mon Cabinet ont fait état du nombre incroyable d'actes de violence au foyer. Nous élaborons des mesures en vue d'offrir de meilleurs services aux femmes qui en sont victimes. Une telle entreprise commande une étroite collaboration avec les provinces.

Mon pays s'applique activement à régler le problème de l'hygiène professionnelle des femmes. A mon avis, il serait avantageux pour le Canada et pour tous les pays industrialisés que l'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés, surtout l'Organisation mondiale de la santé, incorporent dans leurs plans de travail des rapports sur la situation, afin de faciliter l'échange de renseignements, favoriser pour les femmes et les hommes la sécurité au travail, sauvegarder les droits fondamentaux des travailleuses et protéger les travailleurs des deux sexes contre la stérilisation accidentelle.

Malgré la diversité des régimes politiques et des traditions, nos pays respectifs s'emploient d'un commun accord à améliorer la condition féminine. Cet engagement commun s'exprime de façon concrète dans la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Je suis ravi de vous informer, Madame la Présidente, ainsi que tous les participants, que le Canada signera la Convention cette semaine. Cette Convention, dont la rédac-